

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240903-2024\_100\_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EN VUE DU RÈGLEMENT  
DU LITIGE INDEMNITAIRE OPPOSANT MADAME MOISSONNIER À LA VILLE DE  
GEX (5.8)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 02 septembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 août 2024**

Date d'affichage de la convocation : **23 août 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, GIET, HUSSON, VUILLIOT, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. le maire,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. PELLÉ,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. MOLINAS,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la requête enregistrée devant le tribunal administratif de Lyon le 26 octobre 2023 par Madame Laurence MOISSONNIER dans le cadre du litige référencé 2309087,

**VU** la proposition faite aux parties par la juridiction administrative, de remédier à une médiation en vue de trouver une issue définitive au litige,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2024\_024\_DEL du 4 mars 2024 en vue de la constitution d'une provision d'un montant de 97 000 € permettant de couvrir le risque lié au recours introduit par Madame Laurence MOISSONNIER,

**VU** la note de synthèse,


**CONSIDÉRANT** le caractère fructueux des réunions de médiation entre les parties,

**CONSIDÉRANT** le projet de protocole transactionnel arrêté entre les parties,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le protocole transactionnel ci-annexé,
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de signer ce protocole et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240903-2024_100_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 03 septembre 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**


Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 septembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 septembre 2024.